



### Art 1. Société organisatrice

Normandie AeroEspace (NAE) dont le siège social est situé à Saint-Etienne-Du-Rouvray, Technopole du Madrillet – 745 Avenue de l' Université – Bâtiment CRIANN – 76 800 Saint Etienne du Rouvray – organise de septembre 2021 à février 2022 un « Concours éco-matériau ».

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

### Art 2. Le Concours Eco-Composite

Un des enjeux prioritaires de l'aéronautique du futur est le développement et l'optimisation de nouveaux aéronaves et systèmes embarqués autour de 4 enjeux : plus vert, plus fiable, plus intelligent et plus compétitif.

L'objectif de ce concours éco-composite est de faciliter la décarbonation de l'aéronautique au travers la recherche de nouveaux matériaux composites encore plus respectueux de l'environnement par rapport à un composite carbone résine époxy.

Pour cela, par équipe, vous devrez développer un composite qui sera évalué afin de comparer leurs performances mécaniques et environnementales.

Tous les matériaux composites sont éligibles (tissu, UD...).

### Art 3. Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous étudiants, industriels ou personnes physique ou morale en capacité de réaliser des éprouvettes du matériaux concerné.

### Art 4. Modalités de participation et calendrier

Toute personne remplissant les conditions fixées à l'article 3 de ce règlement, et souhaitant participer au concours, est invitée à suivre la procédure définie ci-après :

- A compter de l'ouverture du concours, les équipes candidates sont invités à se connecter sur le site du concours : <https://projets.nae.fr/eco-composite/> et à s'inscrire via le formulaire disponible
- Une fois les équipes candidates inscrites, elles devront retourner le dossier de candidature disponible également sur le site NAE avant le 07/02/2022 avec les échantillons.
- Fin des inscriptions le 07 février 2022
- Jeudi 28 avril 2022, cérémonie des prix chez un industrie aéronautique.

Les dates peuvent être amenées à évoluer par les organisateurs.

### Art 5. Durée de l'opération

Le concours se déroulera de septembre 2021 à avril 2022.

NAE se réserve le droit de proroger sa durée ou de mettre fin prématurément à son déroulement sans préavis ni justification, quelle que soit la raison de cette décision et formalisera, le cas échéant, sa décision par une information mail à l'ensemble des candidats.





### Art 7. Evaluation et classement des équipes

À réception, à minima de **4 échantillons du matériau éco-composites de 150mm x 250mm par 2mm**, les évaluations suivantes seront menées pour évaluer la **performance des matériaux** :

- Tenue à l'impact
  - Impacteur acier D16mm - Force 2J
- Densité
- Tenue de la fibre (essais de Traction)
  - Conditions d'essais : Sec / 100°C
  - Norme d'essai : ISO527-4
- Tenue résine et variations dues à l'environnement (Cisaillement inter laminaire)
  - Conditions d'essais :
  - Sec / 23°C
  - Sec / 100°C
  - Humide / 23°C
  - Skydrol / 23°C
  - Norme d'essai : EN2563

Ces évaluations seront complétées par :

- Une **présentation orale**
- Une **évaluation esthétique**
- Une évaluation de l'**impact environnemental** : matrice bio-sourcé, résine bio-sourcé, recyclabilité, process de fabrication, ACV
- Un **dossier de présentation** comprenant :
  - Une présentation de l'équipe
  - Une présentation de la démarche / approche / réflexion
  - Une présentation du matériau et de sa réalisation

La grille d'évaluation utilisée est la suivante :

- Présentation orale - **/3points**
- Evaluation esthétique - **/4points**
- Performances mécanique évaluées lors des essais - **/5points**
- Impact environnemental - **/8points**
  - Matrice bio-sourcé **+2pts**
  - Résine bio-sourcé **+2pts**
  - Recyclabilité **+2pts** (proportionnel en fonction du taux de recyclabilité)
  - Process de fabrication (évaluation de la consommation énergétique du process de fabrication) **+2pts**
  - ACV (point bonus)

Un classement au nombre de point par équipe sera établi après calcul et validation par le jury. L'équipe qui obtiendra le plus de points sera déclarée gagnante.

### Art 8. Composition du comité d'évaluation

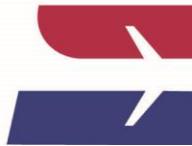
L'évaluation des épreuves sera réalisée par un jury constitué de :

- Représentant des partenaires industriels du concours NAE
- Représentant de NAE
- Journalistes

La composition du jury pourra être modifiée par NAE.

Aucun recours ne pourra être demandé concernant la constitution ou la décision du jury.

Les délibérés du jury sont confidentiels et ne seront pas communiqués aux participants.





### Art 9. Dotations

Les équipes gagnantes (3 premières) recevront des prix liés à une communication spécifique sur leur matériau, un échange avec un acteur industriel de l'aéronautique et de nombreux autres lots.

### Art 10. Contestation du jeu – Règlement des litiges

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple avec AR adressée à NAE, organisatrice de ce concours.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne seront pris en compte.

### Art 11. Exploitation de l'image du gagnant

De par leur simple participation, les participants autorisent de plein droit NAE à diffuser les noms, prénoms et photographies tant en interne qu'en externe à des fins publicitaires ou purement informatives.

### Art 12. Protection des données à caractère personnel

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à NAE, seule destinataire de ces informations.

Dans le cadre de la mise en place du règlement général sur la protection des données par la Commission Européenne, Normandie AeroEspace s'engage à protéger vos données personnelles en notre possession. Ces données sont votre nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et votre fonction dans votre société ou votre statut dans votre école. Nous nous engageons à ne pas utiliser ses informations à d'autres fins que pour notre activité.

Conformément à la loi "Informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données afin de les rectifier ou demander leur suppression en envoyant un mail à [administration@nae.fr](mailto:administration@nae.fr).

### Art 13. Modalités de modification du concours

NAE se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le concours sans préavis.

Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Des modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées.

### Art 14. Propriété intellectuelle & industrielle

La confidentialité des informations contenues dans les dossiers transmis n'est pas garantie

Les participants s'engagent à faire connaître aux organisateurs les droits de propriété intellectuelle qu'ils détiennent et opposables à l'exploitation des travaux réalisés dans le cadre du présent concours afin de répondre à l'un des défis.

Toutes les informations ou éléments techniques détenus par les participants et ne faisant pas l'objet de droits de propriété intellectuelle dûment déclarés appartiennent au domaine public.

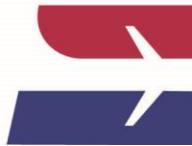
Développements logiciels : les candidats conservent la pleine propriété des droits de propriété intellectuelle portant sur les logiciels développés dans le cadre du concours, ainsi que l'exclusivité de l'exploitation commerciale.

De par leur simple participation, les participants autorisent NAE à diffuser les différents résultats des projets sans aucune contestation possible.

### Art 13. Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du règlement.

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou à l'application du règlement, relève de l'arbitrage de NAE. Le règlement est consultable et imprimable depuis le site. Le règlement est adressé à tous les participants sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante : [rti@nae.fr](mailto:rti@nae.fr)





Nous soussignés :

Prénom	NOM	Structure

Représentant l'équipe [nom de l'équipe].....

Confirmons avoir pris connaissance du règlement du concours NAE (4pages) et accepte ses conditions.

Fait à ..... Le ...../...../2021

En 1 exemplaire

*Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » pour chaque membre de l'équipe*

